

Ville de Beauharnois

22^e séance du conseil municipal

Séance extraordinaire

Tenue le 6 décembre 2016 à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil Gaëtan Dagenais, Michel Quevillon, Guillaume Lévesque-Sauvé, Patrick Laniel, Jacques Daoust et Linda Toulouse sous la présidence du maire Claude Haineault, formant la totalité des membres.

Sont également présentes à cette séance, mesdames Julie Fortin, directrice générale et Manon Fortier, greffière.



Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la loi.

Numéro 2016-12-491 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé

Appuyé par monsieur Jacques Daoust

Il est résolu :

- **Que** la séance ordinaire du conseil municipal soit et est ouverte à 19 h.

Adoptée unanimement.

Numéro 2016-12-492 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Michel Quevillon

Appuyé par madame Linda Toulouse

Il est résolu :

- **Que** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que présenté, à savoir :

1.0 Ouverture de la séance

1.1 Ouverture de la séance à 19 h

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2.0 Administration générale et Service du greffe

2.1 Adoption du budget pour l'année 2017

2.2 Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations 2017-2018-2019

3.0 Période de questions ayant trait au budget seulement

4.0 Levée de la séance

Adoptée unanimement.

Numéro 2016-12-493**Adoption du budget pour l'année 2017**

Il est proposé par monsieur Patrick Laniel
Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé
Il est résolu :

- **Que** le budget d'opération pour l'année 2017 de la Ville de Beauharnois, soit et est approuvé au montant de 23 000 000 \$.
- **Qu'un** résumé explicatif du budget pour l'année 2017 soit publié conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée unanimement.

Numéro 2016-12-494**Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations 2017-2018-2019**

Il est proposé par monsieur Jacques Daoust
Appuyé par madame Linda Toulouse
Il est résolu :

- **Que** le conseil municipal adopte le programme des dépenses en immobilisations 2017-2018-2019 pour un montant de 36 661 500 \$.
- **Qu'un** résumé explicatif du programme en immobilisations 2017-2018-2019 soit publié conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée unanimement.

Période de questions ayant trait au budget seulement

➤ **Monsieur Michel Thibault du journal Le Soleil**

Il demande s'il pourrait recevoir un exemple de compte de taxes illustrant la baisse du taux de taxes basé une évaluation foncière moyenne d'une résidence.
Réponse : Un document lui sera envoyé.

➤ **Monsieur Desjardins**

IL demande si la hausse moyenne des valeurs foncières de 9 % est répartie sur trois (3) ans ou sur le prochain rôle 2017.

➤ Réponse : Le tout sera effectif sur l'année 2017.

➤ **Monsieur Martial Crête**

Il demande des explications sur la hausse des salaires.

Réponse : Cela est dû particulièrement à de l'embauche prévu en 2017 de plus ou moins dix (10) nouvelles personnes afin de bien s'arrimer avec le Beauharnois 2020, à une augmentation annuelle de 2 % pour tout le personnel et l'avancement des échelons dans la structure organisationnelle.

Il est proposé par monsieur Michel Quevillon
Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé
Il est résolu :

- **Que** la séance du conseil municipal soit et est levée à 19 h 50.

Adoptée unanimement.